

GROUPE	ESPECE	FERMETURE 2025-2026	PARTICULARITES
<b>Oies</b>	Oie cendrée	31 janvier	
	Oie rieuse		
	Oie des moissons		
	Bernache du Canada	31 janvier	
<b>Canards Marins</b>	Fuligule milouinan	10 février	<b>ATTENTION : Du 1er au 10 février</b> chasse autorisée uniquement en mer (dans les limites de la mer territoriale : laisse de bassemer jusqu'à la limite des 12 miles nautiques) <b>Eider à duvet : suspension jusqu'en 2030</b> (arrêté du 27 août 2025)
	Eider à duvet		
	Harelde de Miquelon		
	Macreuse noire		
	Macreuse brune		
<b>Canards Plongeurs</b>	Fuligule Milouin*	31 janvier	*Fuligule milouin : espèce soumise à la gestion adaptative qui peut fermer avant le 31 janvier si atteinte du quota national
	Fuligule Morillon		
	Garrot à oeil d'or		
	Nette rousse		
<b>Canards de surface</b>	Canard colvert	31 janvier	
	Canard chipeau		
	Canard pilet		
	Canard siffleur		
	Canard souchet		
	Sarcelle d'été		
	Sarcelle d'hiver		
<b>Rallidés</b>	Foulque Macroule	31 janvier	
	Poule d'eau		
	Râle d'eau		
<b>Limicoles (dont vanneau et bécassines)</b>	Barge rousse	31 janvier	* <b>Barge à queue noire:</b> chasse interdite sur l'ensemble du territoire métropolitain
	Barge à queue noire*		
	Bécasseau maubèche		
	Bécassine des marais		
	Bécassine sourde		
	Chevalier aboyeur		
	Chevalier arlequin		
	Chevalier combattant	31 janvier	* <b>Courlis cendré :</b> chasse interdite sur l'ensemble du territoire métropolitain
	Chevalier gambette		
	Courlis corlieu		
	Courlis cendré*		
	Huîtrier Pie		
	Pluvier doré		
	Pluvier argenté		
	Vanneau huppé		

DATES DE FERMETURE DU GIBIER D'EAU ET DES MIGRATEURS - SAISON 2025/2026 (TABLEAU 1/2)

GROUPE	ESPECE	FERMETURE 2025-2026	PARTICULARITES
Colombidés	Pigeon biset	10 février	* Du 11 au 20 février, chasse du pigeon ramier uniquement à poste fixe.
	Pigeon colombin		
	Pigeon ramier		
Turdidés	Grive litorne	10 février	
	Grive mauvis		
	Grive musicienne		
	Grive draine		
	Merle noir		
Alouette	Alouette des champs	31 janvier	
Bécasse	Bécasse des bois	20 février	
Tourterelles	Tourterelle turque	20 février	* <b>Tourterelle des bois</b> : espèce soumise à la gestion adaptative qui peut fermer avant le 20 février si atteinte du quota national
	Tourterelle des bois*		
Caille	Caille des blés	20 février	

DATES DE FERMETURE DU GIBIER D'EAU ET DES MIGRATEURS ° SAISON 2025/2026 (TABLEAU 2/2)